

Aux habitantes et habitants de Prangins



La Commune de Prangins lance un défi citoyen pour le climat

La Commune de Prangins mène depuis plusieurs années des actions en faveur du climat, de la nature dans l'espace bâti et de la biodiversité. Elle est labellisée Cité de l'énergie depuis 2015. Vous trouverez toutes les informations sur son programme sur la page environnement du site internet, sous www.prangins.ch, onglet administration.



Un levier d'action indispensable pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 est l'engagement des citoyens à travers leurs actions individuelles, notamment pour les communes qui, comme la nôtre, comportent une forte proportion de propriétaires.

Aussi un projet de « défi citoyen pour le climat » a été conçu par la Municipalité lors de la dernière législature, présenté au Conseil communal et approuvé par celui-ci (préavis 46, février 2020).



La mise en œuvre de ce projet a été retardée par la pandémie de Covid 19. Celle-ci a cependant également eu pour effet d'accélérer les prises de conscience sur les nécessités d'agir et d'adapter nos comportements.

Le moment est donc propice pour relancer ce défi, dont le but est de mobiliser les citoyens autour des objectifs climatiques de la Commune et de **créer une dynamique positive de passage à l'acte. Les habitants relèvent le défi de réduire leur empreinte climatique avec l'aide d'experts en bilan carbone de la Société Quantis, en évaluant leurs émissions de CO2 et en identifiant les pistes de réductions (mobilité, habitat, consommation) à mettre en œuvre pour accéder graduellement à un mode de vie plus sobre en carbone.**

Le défi climat commence avec une première séance de lancement et d'information publique qui se tiendra

le mercredi 8 juin 2022, à 18h30 à la salle des Morettes.

Venez-y nombreux, également avec vos enfants, et vous recevrez toutes les informations relatives à une inscription au défi et à son déroulement. Nous espérons pouvoir compter sur la participation de nombreux pranginois à cette démarche, soit de façon individuelle, soit en tant que famille dans le cadre du ménage, pour avoir un impact significatif au niveau de la Commune.

Le défi sera conduit sur environ 18 mois et les résultats sont attendus pour fin 2023. Les citoyens intéressés pourront s'enregistrer durant l'été 2022. Ils auront ensuite chacun une séance personnalisée durant les mois d'août et de septembre qui leur permettra de mettre en place un plan d'action pour réduire leur empreinte carbone, fondé sur leurs valeurs. La mise en œuvre personnelle des actions pourra dès lors commencer. Une deuxième séance publique, en octobre, stimulera l'émulation entre les familles participantes ; une évaluation intermédiaire des actions et une adaptation éventuelle prendront place en début d'année 2023, ainsi que des suivis personnalisés pendant le printemps 2023.

Le calcul de la réduction de l'empreinte carbone obtenue grâce aux actions pourra se faire à l'automne 2023 et se conclura par une séance publique de clôture, avec présentation des résultats. Nous espérons qu'au-delà des résultats immédiats obtenus, l'effet boule de neige aura un impact significatif sur le long terme.

Alors ? Prêts à relever le défi ?

La Municipalité

